

Direction Générale des Services
GB/TM

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2024352

Portant délégation de fonction et de signature en l'absence du Maire

Monsieur Bruno CAPEZZONE – 2^{ème} adjoint

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-17 et L. 2122-18,

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal, de l'élection du maire et de huit adjoints en date du 4 juillet 2020,

Considérant que Monsieur Bruno CAPEZZONE a été élu en qualité de deuxième adjoint,

Considérant l'absence simultanée de Monsieur le Maire et de Madame la 1^{ère} adjointe à compter du 11 octobre 2024,

ARRETE

Article 1 : A compter du 11 octobre 2024 et jusqu'au 21 octobre 2024 Monsieur Bruno CAPEZZONE, 2^{ème} adjoint au Maire, reçoit délégation de fonction et de signature pour l'ensemble des fonctions dévolues au Maire, à l'exclusion de celles ne pouvant faire l'objet d'une délégation conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Bruno CAPEZZONE et fera l'objet d'une publication selon les modalités habituelles.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Lavandou, le 10 octobre 2024

Le Maire
Gil Bernardi



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notification faite

En date du 11 octobre 2024

Signature de l'intéressé :

